

Info CGER

Bulletin d'information du Centre de gestion de l'équipement roulant

Volume 11 • Numéro 3 • Septembre 2010

SOMMAIRE

<u>Des employés du CGER reconnus pour leurs initiatives</u>	2
<u>Conformité et conseils pour le tirage d'une remorque</u>	3
<u>Une avancée pour la remise à neuf des souffleuses à neige</u>	3
<u>Une entente à long terme pour une collaboration prometteuse</u>	4
<u>À louer, clés en main</u>	4
<u>Dossier client</u> ♦ Un accès électronique à votre dossier	4
<u>Le CGER gagne en visibilité</u>	5
<u>Le développement durable : c'est du sérieux!</u>	6
<u>Un mélange de carburant bon pour l'environnement</u>	7
<u>Nouvelle technologie disponible au CGER : le <i>Fuel MaximiZer</i></u>	7
<u>Une innovation écologique « branchable »</u>	8

Mot du directeur

Le CGER est une organisation innovante dans son domaine d'activité, et ce, afin d'accroître l'expertise qui vous est offerte. Nous avons à cœur de mettre en place des actions favorisant le respect de l'environnement de même que la recherche de nouvelles technologies propices à l'écologie. C'est pourquoi nous effectuons des essais sur des produits tels que le *Fuel MaximiZer* (FMZ) et la Prius « branchable » qui permettront d'intéressantes retombées environnementales à notre parc de véhicules.



En ces temps propices aux changements, il est des plus importants pour toutes les organisations de se questionner sur l'empreinte écologique qu'elles laissent et sur les efforts qu'elles peuvent entreprendre dès maintenant pour jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement.

D'ailleurs, le CGER étant une organisation axée sur ses clients, nous travaillons sans relâche pour répondre à vos demandes de manière efficace et satisfaisante. Au cours des prochaines semaines, votre conseiller à la clientèle se fera un plaisir de vous rencontrer afin de discuter de vos besoins pour la prochaine année, dans le cadre de la révision annuelle de vos besoins.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bel automne et vous réitérer notre entière collaboration!



DOSSIER CLIENT

À lire à la page 4

Des employés du CGER

RECONNUS POUR LEURS INITIATIVES

par Nathalie Tétreault



Le 14 avril dernier avait lieu à Québec le gala de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale (APSSAP), au cours duquel les finalistes ont eu la chance d'exposer leurs réalisations et de découvrir les autres créations. Afin de souligner les innovations qui améliorent la santé et la sécurité des travailleurs, les projets soumis au Mérite APSSAP 2010 ont été évalués par un jury. Celui-ci a sélectionné des finalistes en considérant le problème par rapport à la santé ou la sécurité, ainsi que les améliorations qu'a permis d'obtenir le projet.

L'ATELIER DE MONT-JOLI FINALISTE

L'atelier de Mont-Joli était finaliste pour son projet de palan à pneus. Cette innovation est en fait constituée d'un treuil électrique muni d'une pince, servant à agripper le pneu et à le déplacer. Réalisé dans le but d'éviter les maux de dos associés au déplacement de charges lourdes, le palan est utilisé principalement pour transporter les pneus de la machine à monter/démonter à la machine à balancer. Les mécaniciens n'ont donc plus à les soulever manuellement, ce qui élimine les risques de blessures associées à cette manœuvre.

Grâce à l'innovation de Daniel Drouin, répartiteur à l'atelier de Mont-Joli, les mécaniciens de cette région peuvent maintenant changer les pneus de façon sécuritaire.



MM. Daniel Drouin, Jacques Rioux et Donald Boudreau

LE COMITÉ SST DE MONTRÉAL RECONNU POUR SON ENGAGEMENT

Lors de son gala, l'APSSAP a aussi souligné le travail des personnes et des comités qui méritent d'être reconnus avec l'Homage à un bâtisseur. C'est le comité santé et sécurité du travail de la zone de Montréal qui a remporté le prix « Mention autre que bureau » pour le travail remarquable qu'il a accompli.

Des réalisations qui ont porté fruit

Le comité, créé en 2007, a démontré avec des actions concrètes sa volonté d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs, de prévenir les situations à risques et d'apporter rapidement les correctifs nécessaires dès qu'une problématique est détectée. Que ce soit par l'achat de matériel pouvant rendre le travail du personnel plus sécuritaire, tel que des gants métalliques, des couvertures antifeu et des coussins pour les mécaniciens qui travaillent souvent à genoux, le comité a démontré ses préoccupations quant à la santé et à la sécurité de ses travailleurs.



MM. René Rousseau, Serge Brault, Jean-Marc Dupuis, Louis Marcil et Patrick Tremblay

D'autres actions ont aussi été entreprises, telles que la formation des employés pour l'utilisation des chalumeaux et des extincteurs, la réorganisation de l'atelier pour améliorer l'accès à différents outils et le déplacement d'interrupteurs de courant, afin de rendre leur accès moins difficile.

LE CGER SE DÉMARQUE

Au cours des dernières années, d'autres employés du CGER ont déjà fait partie des finalistes pour les prix APSSAP, dont l'atelier de Saint-Michel-de-Bellechasse et la zone du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le CGER est fier de ses employés qui, par leurs initiatives, participent à l'amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs!

CONFORMITÉ ET CONSEILS

pour le tirage d'une remorque

par Vicky Marchand

Depuis quelque temps, certains d'entre vous remarquent que le CGER installe sur ses remorques des barres de distribution des charges. Celles-ci ont pour but de s'assurer que nos remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) supérieur à 2 268 kg (5 000 lb) sont conformes aux recommandations en vigueur des fabricants de véhicules et d'attaches-remorques.

EST-CE QUE MA REMORQUE EN A BESOIN?

Toutes les attaches-remorques installées sur les camionnettes du CGER ont une plaque de renseignements techniques.

Celle-ci indique, entre autres choses, la capacité maximale de l'attache-remorque, c'est-à-dire :

- la limite de charge sans système de barres de distribution des charges (*weight carrying*);
- la limite de charge lorsque la remorque est équipée de barres de distribution des charges (*weight distributing*);
- la charge maximale que l'attache-remorque peut tirer (*max gross trlr wt*);
- la limite de charge verticale que l'attache-remorque peut soutenir (*max tongue wt*).

L'information indiquée sur cette plaque permet de constater que la capacité de charge est beaucoup plus grande lorsqu'il y a un système de barres de distribution des charges installé.

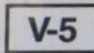

Le système de barres de distribution des charges équilibrera le poids entre l'essieu avant et l'essieu arrière du véhicule qui remorque.

Malgré l'ajout de barres de distribution des charges, vous devez vérifier certains éléments avant de prendre la route pour vous assurer que vous êtes conforme aux règlements :

- la capacité de remorquage du véhicule qui remorque;
- la capacité de l'attache-remorque installée sur votre véhicule;
- la capacité du support amovible et de la boule;
- la masse nette de la remorque ainsi que le poids du chargement à transporter. N'oubliez pas qu'il ne faut jamais charger la remorque au-delà de son PNBV.

HITCH TYPE ▼	MAX GROSS TRLR WT (LB)	MAX TONGUE WT (LB)
WEIGHT DISTRIBUTING	12500	1250
WEIGHT CARRYING	6000	600

RATING WILL VARY DEPENDING ON VEHICLE EQUIPMENT. SEE OWNER'S MANUAL FOR SPECIFIC RATING.
DO NOT CUT, DRILL, WELD OR MODIFY THIS HITCH.



CONCRÈTEMENT, DE QUOI S'AGIT-IL?

Un camion possède une attache-remorque qui, selon sa plaque de renseignements techniques, est conçue pour tirer 2 721 kg (6 000 lb) lorsque la remorque n'est pas équipée du système de barres. Le conducteur de ce camion veut se déplacer avec une remorque qui a une masse nette de 1 100 kg (2 425 lb). La remorque pourra être chargée jusqu'à ce qu'elle atteigne 2 721 kg (6 000 lb), donc une charge utile de 1 621 kg (2 721 kg - 1 100 kg = 1 621 kg). Par contre, si le conducteur veut transporter sur la remorque un ou des éléments ayant une charge supérieure à 1 621 kg (3 575 lb), celui-ci devra utiliser les barres de distribution des charges.

UNE AVANCÉE

POUR LA REMISE À NEUF DES SOUFFLEUSES À NEIGE

par Vicky Marchand

Toujours à l'affût d'innovations technologiques à intégrer à son organisation, le CGER a testé un nouveau produit sur le marché permettant de remettre à neuf un tambour ou une chute de souffeuse à neige.

Il s'agit d'une plaque d'acier de 1,14 m sur 3,04 m, sur laquelle une épaisseur de carbure de tungstène a été déposée par un procédé de soudure. Fabriquée par la compagnie Trimay, cette plaque peut être découpée et formée selon les besoins du client. Le produit proposé, appelé le T138-9 (9 pour 9 mm de carbure), possède une durée de vie estimée deux fois plus longue que la plaque de recouvrement traditionnelle. Son excellente résistance aux impacts et ses caractéristiques de soudure en font un outil apprécié dans le domaine. Il est possible d'avoir également du T156-12, semblable à du T138-9, mais dont le niveau de chrome et de molybdène est légèrement plus élevé, ce qui lui confère une incroyable résistance aux chocs puissants.

ENCORE PLUS!

Dès maintenant, toutes nos souffeuses à neige neuves auront une plaque d'acier intégrée. Cela aura pour effet d'augmenter la résistance de votre équipement à la corrosion ainsi que sa durée de vie.

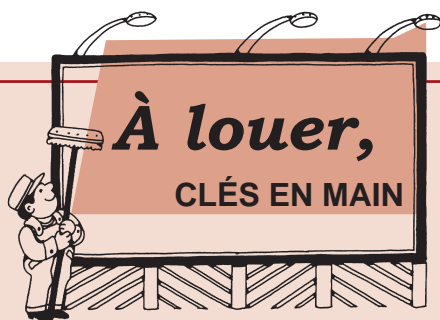
Une entente à long terme pour une collaboration prometteuse!

La Ville de Mascouche a récemment donné une belle preuve de sa satisfaction à l'égard des produits et services du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) en renouvelant son entente pour une période de 10 années. Mascouche fait déjà affaire avec l'organisation depuis 2006 pour la gestion de son parc de véhicules. En plus de véhicules légers et lourds, la Ville possède plusieurs camions de pompiers, des voitures de police et même une resurfaçuse pour l'entretien de l'aréna locale. Ce contrat à long terme avec le CGER permettra d'ailleurs d'aménager un nouvel atelier de mécanique dans des locaux de la ville.



M. Claude Otis, chef du Service à la clientèle, et M. Paul-Yvan Deschênes, directeur du CGER, accompagnés du maire de Mascouche, M. Richard Marcotte, ainsi que de M^{me} Isabella Cellini, directrice générale adjointe et M. Luc Tremblay, directeur général, étaient présents à la signature du renouvellement de l'entente. M. Yvan Laberge, greffier, a participé à la signature mais est absent de la photo.

Espérons que cet heureux partenariat entre la Ville de Mascouche et le CGER se poursuive longtemps dans la voie du succès!



VÉHICULES LÉGERS

- . Berline compacte
- . Berline intermédiaire
- . Berline régulière
- . Camionnette compacte, cabine allongée, 4X4
- . Camionnette régulière allongée, 4X2
- . Camionnette régulière, 4X2
- . Fourgonnette régulière
- . Mini-fourgonnette passager allongée, 4X2
- . Véhicule nouvelle technologie



VÉHICULES LOURDS

- . Camion 12-roues porteur
- . Camion 6-roues porteur, cabine régulière
- . Camion 6-roues porteur, allongée
- . Chargeuse articulée sur pneus
- . Flèche de signalisation sur remorque (solaire)
- . Niveleuse
- . Souffleuse amovible non motorisée sur chargeuse ou tracteur
- . Souffleuse amovible non motorisée sur tracteur multi-usage
- . Tracteur articulé multi-usage
- . Tracteur avec chargeuse et rétrocaveuse



ÉQUIPEMENTS

- . Aile chasse-neige à dispositif rétractable
- . Aile chasse-neige droite
- . Atténuateur d'impact sur camion
- . Balai avant
- . Benne basculante pour camion
- . Benne basculante pour camionnette
- . Benne épandeur à fond mobile
- . Chasse-neige à sens unique droit
- . Chasse-neige droit.
- . Chasse-neige gauche
- . Chasse-neige réversible
- . Chassis de cabine 4 portières, 4x4
- . Débroussailleuse ou broyeur d'accotement
- . Épandeur fondant et abrasif
- . Épandeur sur tracteur articulé
- . Équipement d'entretien de poteaux de signalisation au sol
- . Faucheuse pour tracteur
- . Gratte avant non réversible
- . Grue portée télescopique
- . Réservoir de carburant
- . Semi-remorque à plateau surbaissé
- . Tondeuse avant pour tracteur



UN ACCÈS ÉLECTRONIQUE à votre dossier

Dossier client

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a récemment intégré une nouvelle section à son site Internet : **Dossier client**. Dans l'optique de rendre vos documents plus accessibles tout en protégeant l'environnement, le CGER vous offre maintenant l'accès électronique à divers documents reliés aux produits et services que vous utilisez, tels que :

- ☞ l'annexe 1 de votre entente, qui présente le détail de la liste des véhicules et équipements avec les options et les accessoires;
- ☞ vos factures mensuelles de location, de carburant et de bons de travail;
- ☞ le détail de votre consommation de carburant.

Vous recevrez d'ici peu un courriel vous indiquant votre code d'utilisateur et votre mot de passe temporaire, de même que la marche à suivre pour accéder à votre dossier client.

La liste de nos véhicules en disponibilité est mise à jour à tous les lundis, nous vous invitons à la consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante :
<http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca/Pages/Cientele/VehiculesDispo.shtm>



Le CGER gagne en visibilité

Au cours des derniers mois, des représentants du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) vous ont rencontrés lors d'événements importants.



LE SALON QUARTIER MUNICIPAL DES AFFAIRES

Le CGER était présent au Salon Quartier municipal des affaires, qui se déroulait les 13 et 14 mai dernier au Centre des congrès de Québec. Organisé par l'Union des municipalités du Québec, cet événement, qui regroupait près de 80 entreprises et organisations québécoises, a permis au CGER de faire valoir sa notoriété et son expertise auprès de diverses municipalités.

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Du 19 au 22 mai dernier, à l'Hôtel Rimouski, avait lieu le 54^e Congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, dont le thème était « La gouvernance : une mer de responsabilités à partager » et auquel le CGER prenait part à titre d'exposant. C'était l'occasion idéale d'échanger de l'information et des idées novatrices avec des clients et des partenaires actuels et potentiels, et ainsi d'augmenter notre visibilité.

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE

C'est à l'hôtel Fairmont dans la belle région de Mont-Tremblant que se tenait, du 31 août au 3 septembre dernier, le Congrès de l'Association des travaux publics d'Amérique. Le thème pour 2010 était : « Les travaux publics, un service essentiel ». Il s'agissait d'un événement important pour s'informer sur les nouvelles technologies qui étaient proposées dans le domaine des travaux publics, ainsi que pour échanger avec des gens passionnés et dynamiques qui travaillent dans le milieu et qui proviennent de diverses municipalités du Québec.



SIVIC

LE SALON INTERNATIONAL DES VÉHICULES INDUSTRIELS ET DE LA CARROSSERIE

Organisé par l'Association des fabricants d'équipements de transport et de véhicules spéciaux, le Salon international des véhicules industriels et de la carrosserie présentait plus de 125 kiosques intérieurs et extérieurs et des conférences thématiques à des visiteurs en provenance du Québec, de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Ce moment fut l'occasion idéale pour les organisations comme le CGER de profiter d'une belle visibilité et de découvrir les technologies novatrices offertes sur le marché en ce qui concerne la carrosserie et l'équipement de véhicules spéciaux, commerciaux et industriels.

Le CGER était présent à cet événement avec un camion de service à cabine basculante et balai avant afin que les participants puissent voir concrètement ce que nous réalisons. Ce camion, d'une masse totale en charge de 8 845 kg est muni d'une benne basculante en aluminium avec trois axes de basculement. Un balai à entraînement hydrofuge et à départ latéral est également installé à l'avant du véhicule.



N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir de l'information supplémentaire ou pour faire affaire avec nous!



PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : C'EST DU SÉRIEUX!

Dans le but de contribuer à réduire la consommation de carburant et de permettre une diminution significative des émissions de gaz à effet de serre (GES), le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a élaboré un plan d'action environnemental pour la période 2009 à 2013. Il a déjà posé des gestes à teneur environnementale et en prévoit d'autres pour les prochaines années.

DES STRATÉGIES DÉJÀ EN ACTION

Fier d'être certifié ISO 14001, le CGER a mis en place des procédures et des moyens de contrôle en plus de donner à son personnel l'outillage et la formation nécessaire pour s'assurer qu'à toutes les phases d'exploitation il y a un souci de protection de l'environnement et des gestes favorables au développement durable. De plus, afin de faciliter le contrôle de la vitesse et d'améliorer les habitudes de conduite, le CGER a entrepris de rendre standard l'acquisition de régulateurs de vitesse sur les véhicules légers (automobiles, fourgonnettes et camionnettes). Il participe aussi au projet pilote d'écoconduite de l'Agence de l'efficacité énergétique.

DES CHANGEMENTS PROFITABLES À L'ENVIRONNEMENT ET À VOTRE PORTEFEUILLE

Au cours des prochains mois, l'organisation souhaite tester des appareils qui fourniront, en continu, des mesures de consommation de carburant aux conducteurs. Un dépliant d'information sera également produit et distribué afin de vous sensibiliser aux bienfaits de réduire votre vitesse sur la route et aux besoins d'adopter des habitudes de conduite écologiques. Il est reconnu que la réduction de vitesse de 10 km/h par rapport à une vitesse de 100 km/h sur l'autoroute permet d'abaisser la consommation de carburant d'un véhicule de 10 %.

DES SERVICES QUI FONT LEUR PART

Le Service d'ingénierie et des acquisitions accentuera son service-conseil afin de vous fournir une expertise sur des solutions de rechange écologiques qui pourraient convenir à vos véhicules ou vos équipements. Le CGER veut aussi continuer sa veille technologique pour cibler les nouveaux matériaux disponibles répondant aux impératifs du développement durable qu'il serait intéressant d'intégrer dans notre parc de véhicules. En tenant compte de vos demandes et de l'analyse globale des améliorations pouvant réduire les besoins énergétiques, une programmation annuelle sera établie pour le développement des projets les plus profitables à intégrer dans l'organisation, tant du point de vue économique qu'environnemental.

En posant ces actions concrètes, le CGER souhaite contribuer grandement à l'atteinte des objectifs fixés pour favoriser la réduction de consommation d'essence et d'émissions de GES.

POUR EN CONNAÎTRE DAVANTAGE SUR LES PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS
PAR LE CGER OU SUR CEUX QUI SERONT MIS EN PLACE
AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES,
RENDEZ-VOUS AU WWW.CGER.MTQ.GOUV.QC.CA
POUR CONSULTER LE PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL.





UN MÉLANGE DE CARBURANT

BON POUR L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tous les camions diesel fabriqués aux États-Unis et au Canada doivent être conformes aux normes établies par l'*Environmental Protection Agency* (EPA) qui sont parmi les plus rigoureuses au monde et exigent un niveau d'émission d'oxyde nitreux (N₂O) maximal proche de zéro. Pour ce faire, les camions fabriqués après 2010 seront équipés d'un système de post-traitement des gaz d'échappement appelé « réduction catalytique sélective » (SCR), un procédé qui nécessite un additif à base d'urée pour réduire les émissions d'oxyde nitreux qui contribuent à la formation de smog.

L'urée, contenue dans un réservoir séparé du diesel, est injectée dans le circuit d'échappement du véhicule sous forme de brume de manière à entretenir une réaction dans le convertisseur catalytique intégré au système. C'est la seule ressource disponible actuellement pouvant réduire suffisamment les émissions d'oxyde nitreux pour respecter les nouvelles limites imposées par l'EPA. Dans un premier temps, nos ateliers de mécanique s'occuperont de remplir les réservoirs des camions, et, lorsque la quantité le justifiera, un réservoir libre-service pourrait être installé. Actuellement, les premiers véhicules fonctionnant avec du diesel et de l'urée font leur apparition dans le parc du CGER.

En Europe, environ un demi-million de camions diesel utilisent déjà le système SCR et ce nombre augmente chaque mois lorsque les vieux camions sont remplacés par de nouveaux modèles avec des réservoirs à urée.

Bref, grâce à cet additif à base d'urée dans leur carburant, les nouveaux camions diesel du CGER auront un niveau d'émissions de près de zéro tout en optimisant leur consommation et leur longévité, et seront conformes à la norme environnementale de l'EPA.

FUEL MAXIMIZER (FMZ)

NOUVELLE TECHNOLOGIE DISPONIBLE AU CGER

Dans le but de vous offrir les meilleures technologies qui soient, le Centre de gestion de l'équipement roulant a testé un nouvel outil qui permettrait d'importantes économies de carburant : le *Fuel MaximiZer* (FMZ).

Le FMZ est un appareil électronique qui s'utilise sur les camions afin de réduire la puissance du moteur lorsqu'elle n'est pas nécessaire. Un camion qui n'est pas chargé n'a pas besoin de toute sa puissance. Il consomme alors beaucoup de carburant, ce qui diminue la rentabilité de ses voyages. Lorsqu'un véhicule lourd est muni d'une suspension arrière à l'air, le FMZ permet d'optimiser la puissance du moteur proportionnellement à la charge qu'il transporte, de façon complètement automatique, dans le but d'éviter tout gaspillage tout en effectuant le travail efficacement.

INSTALLATION

Le FMZ s'installe rapidement entre la pédale d'accélération et le module de commande du moteur (ECM) du véhicule. En tout temps, l'installation est réversible puisque le camion n'a pas à subir de modification permanente.

FONCTIONNEMENT

Le dispositif capte le signal de l'accélérateur et l'adapte selon la charge transportée. Il est conçu pour toujours fournir la puissance nécessaire pour le travail à faire et pour empêcher les comportements abusifs.



AVANTAGES DU FMZ

- Économies de carburant (*de 4 à 11 % selon la conduite et la configuration de l'appareil*)
- Économies financières (*jusqu'à des milliers de dollars par année pour un seul véhicule lourd*)
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre
- Ralentissement de l'usure des pièces maîtresses

Voilà donc une technologie idéale pour nous aider à réduire l'impact des poids lourds sur l'environnement!



TOYOTA PRIUS « BRANCHABLE »

En vue d'optimiser la motorisation hybride, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a fait modifier une Toyota Prius hybride pour la rendre « branchable ». Cette modification s'est faite dans le cadre d'un projet pilote visant à vérifier la pertinence d'ajouter à un véhicule hybride une batterie supplémentaire rechargeable à partir du réseau électrique. Cette nouvelle batterie agit pour ainsi dire comme un réservoir supplémentaire de « carburant électrique ».

BIEN PLUS QU'UNE SIMPLE HYBRIDE!

Contrairement aux voitures hybrides ordinaires, qui rechargent leur batterie avec l'énergie créée notamment par les décélérations, cette Prius possède une batterie Hymotion, beaucoup plus grosse, qui fonctionne à partir d'une source d'énergie extérieure, le réseau électrique : son autonomie est donc beaucoup plus grande. Tandis que les voitures hybrides n'utilisent le moteur électrique que comme assistance au moteur à essence et ne peuvent parcourir plus de quelques kilomètres en mode simplement électrique, la batterie Hymotion permettrait de rouler sur près de 60 km. Une fois la batterie complètement épuisée, le moteur à essence prend le relais et fournit la même autonomie qu'un véhicule conventionnel.

Avec une Prius hybride « branchable », la consommation d'essence pourrait être d'environ 1,57 L/100 km (150 mpg), variant selon plusieurs facteurs : style de conduite, conditions routières, etc. Il s'agirait donc d'une voiture très économique, considérant qu'une charge coûterait moins de 0,50 \$ d'électricité. De plus, en raison de sa faible utilisation de carburant, elle produirait très peu d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'étude encore en cours analyse notamment les quantités d'essence et d'électricité consommées, la pollution atmosphérique émise, les temps de charge et de décharge de la batterie, la vitesse atteinte et la distance parcourue. Le projet pilote permettra aussi de vérifier l'efficacité de la batterie soumise au froid de nos hivers québécois.

UNE ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE ESSENTIELLE

Plusieurs facteurs nous incitent actuellement à rechercher une option à la voiture traditionnelle en raison des GES qu'elles produisent, et de la hausse des prix de l'essence qui se poursuit. De tels projets de recherche sont donc nécessaires afin d'améliorer la situation environnementale.

Le CGER, en participant à l'essai de cette technologie avant qu'elle ne soit sur le marché québécois, désire s'assurer qu'il s'agirait d'une option intéressante à offrir dans son parc de véhicules. Si les résultats sont concluants, la Prius « branchable » pourrait s'avérer très profitable, particulièrement à ceux qui effectuent la plupart de leurs déplacements en zone urbaine.

